

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

DECISION DU MAIRE

Dec2025-078

**Bail commercial relatif au commerce situé au 12-16 place du
Général Leclerc à Suresnes**

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, notamment son article premier, alinéa n°5,

Vu le projet de bail commercial dérogatoire relatif au commerce situé au 12-16 place du Général Leclerc à Suresnes,

Considérant l'intérêt pour les Suresnois de bénéficier, grâce à ce local, de nouvelles propositions commerciales à travers le développement d'activités complémentaires à l'offre existante,

Vu le budget communal,

Décide,

Article 1^{er}. d'approuver le bail commercial dérogatoire proposé par la société Aulico au profit de la Ville pour la mise à disposition du local situé au 12-16 place du Général Leclerc à Suresnes.

Article 2. que ce bail pourra accueillir tout commerce, ou activité commerciale, ou artisanale.

Article 3. que la Ville versera un loyer mensuel HT s'élevant à 4000 €, assorti d'une provision de charges d'un montant de 130 €, ainsi qu'un dépôt de garantie de 4120 €.

Article 4. que le bail prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2025, pour une durée de 6 mois, et se terminera le 30 avril 2026.

Article 5. que la Ville bénéficie d'une autorisation de sous-location.

Article 6. que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Suresnes, le 15/10/2025

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 15 octobre 2025

et publié/affiché le 15 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation,
la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

Catherine
MAGDELAINE

Signature numérique de Catherine
MAGDELAINE
Date : 2025.10.15 14:31:18 +02'00'




Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture
20251015-Dec2025-078-AR
Date de réception préfecture : 15/10/2025